

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 11 Subvention (660.000 euros) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention annuelle en date du 18 janvier 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 332.500 euros au titre de l'année 2019 pour la SAS La Manufacture ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement à la SAS La Manufacture ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

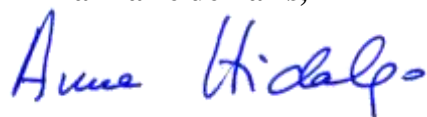
Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à la SAS La Manufacture 76 rue de la Roquette 75011 au titre de l'année 2019 pour les activités du Théâtre de la Bastille situé à la même adresse, est fixée à 660.000 euros, soit un complément de 327.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 182130, 2019-03487.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 327.500 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention ? dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO